

# SYNTHÈSE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Synthèse

1<sup>ère</sup> Révision :  
approuvée le 26 janvier 2026

pays  
sud  
TOULOUSAIN





## Edito

La cohérence de l'aménagement du territoire entre les 99 communes du Pays Sud Toulousain est nécessaire afin de limiter l'étalement urbain, protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, les paysages et réduire les coûts d'infrastructures et déplacements ainsi que les impacts du changement climatique.

Le Pays Sud Toulousain s'est engagé en 2018 dans la révision de son SCoT pour répondre à ces défis. Au terme d'une démarche de co-construction en relation étroite avec les élus locaux du territoire ainsi que les différents partenaires et acteurs du quotidien, le SCoT révisé a été approuvé le 26 janvier 2026.

Cette synthèse a pour but de donner une vision d'ensemble du SCoT du Pays Sud Toulousain pour en faciliter son application. Ce document n'a aucune portée réglementaire.

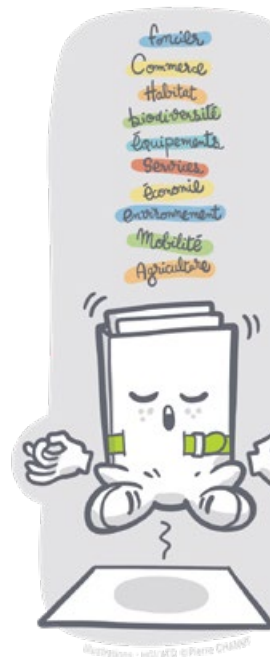
## Un SCoT c'est



Porteur d'un projet politique et d'un projet de territoire, le SCoT donne un cadre de cohérence pour harmoniser et coordonner les projets de développement des communes et des intercommunalités sur différentes thématiques.

Il applique et décline localement les politiques nationales, régionales ou locales qui concernent le territoire en matière d'aménagement et de développement durable.

Les collectivités traduisent les orientations du SCoT dans leur document d'urbanisme (PLU, cartes communales notamment) en fonction de leur contexte local et des enjeux propres à leur territoire. Ces documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SCoT, c'est-à-dire en permettre sa mise en oeuvre tout en s'adaptant à la cohérence du projet communal et intercommunal.



Le SCoT comprend plusieurs documents :

### Diagnostic EIE

Le SCoT s'appuie sur un état des lieux complet du territoire.

### Projet Aménagement Stratégique

Le PAS présente les ambitions du SCoT pour répondre aux enjeux.

### Document Orientations et Objectifs

Les orientations et objectifs du SCoT devront être respectés dans les documents d'urbanisme.

### Evaluation environnementale

Le projet de SCoT analyse ses impacts sur l'environnement et les prend en compte.

### Justification des choix

La méthodologie et la démarche d'élaboration sont présentées dans ce document.

### Programme d'actions

Le SCoT propose des pistes d'actions et de coopérations pour faciliter sa mise en oeuvre.

### Cahiers d'accompagnement

Les modalités d'intégration des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme sont présentées.

## LES DÉFIS DU PROJET DE TERRITOIRE

### Maintenir l'accueil de population

Intégré dans les dynamiques régionales et de la métropole toulousaine, le territoire du Pays Sud Toulousain connaît une forte attractivité depuis de nombreuses années. Le projet du SCoT s'inscrit dans la continuité de la croissance démographique de ces 6 dernières années et il projette **une augmentation modérée de +0,8 % par an**. Il propose un projet d'aménagement pour répondre aux besoins de la population en termes de logements, de services, de transports, d'économie, ... en tenant compte des différences de dynamiques territoriales selon les typologies de communes et les communautés de communes.

### Favoriser le développement des emplois

Afin d'améliorer la cohérence territoriale entre habitat et emplois, le SCoT du Pays Sud Toulousain s'inscrit dans une volonté de **développement de l'emploi** sur son territoire.

### Aller plus loin dans la préservation des ressources du territoire et l'amélioration du cadre de vie

En cohérence avec les politiques territoriales portées par le PETR du Pays Sud Toulousain, le SCoT se donne pour ambition de poursuivre son développement dans le **respect des écosystèmes et permettant un éventuel renouvellement des ressources du territoire**. La prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité, à la ressource en eau, aux énergies et à la préservation des sols est à ce titre mis au coeur du projet de territoire.

Le SCoT s'inscrit dans une trajectoire d'évolution progressive du modèle d'aménagement territorial afin de préserver au mieux le sol et les terres agricoles.

## LES AXES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

- 1/ Un territoire fort de ses ressources culturelles, naturelles et humaines**
- 2/ Un territoire résilient qui anticipe et s'adapte pour limiter le dérèglement climatique et accompagner la transition écologique**
- 3/ Un territoire autonome, basé sur une organisation interne équilibrée et une valorisation des échanges avec ses voisins**

## SCOT DUPAYS DUSUDTOULOUSAIN

99 COMMUNES

3 INTERCOMMUNALITÉS

CC DU VOLVESTRE

CC DU BASSIN AUTERIVAIN

CC COEUR DE GARONNE

SCOT APPROUVÉ EN JANVIER 2026

100 104 HABITANTS EN 2022

OBJECTIF 2045 +20 000 HABITANTS

+800/1000 HABITANTS/AN

48 179 LOGEMENTS EN 2022

OBJECTIF 2045 +10 000 LOGEMENTS

23 556 EMPLOIS EN 2020

OBJECTIF 2045 +10 000 EMPLOIS

65 HA/AN CONSOMMÉS ENTRE 2011 ET 2020

OBJECTIFS 2045

26 HA/AN ENTRE 2025 ET 2030

16 HA/AN ENTRE 2031 ET 2040

8 HA /AN JUSQU'EN 2045

L'enjeu du SCoT du Pays Sud Toulousain est de garantir un équilibre territorial et de proposer un projet solidaire assurant le maintien, si ce n'est l'amélioration, de la qualité de vie à l'ensemble de ses habitants. La nouvelle armature territoriale du SCoT évolue au regard des nouveaux défis liés à la mobilité, aux évolutions des modes de vie et à la nécessité d'adaptation climatique.

5 niveaux de polarité ont été définis en fonction du rayonnement et du rôle structurant des communes. Ces niveaux de polarité doivent être pris en compte dans le projet de développement et d'accueil des différentes fonctions urbaines de chaque commune (résidentiel, activités, services, équipements, commerces, ...).

**LES PÔLES D'ÉQUILIBRE**  
pôles structurants des bassins de vie

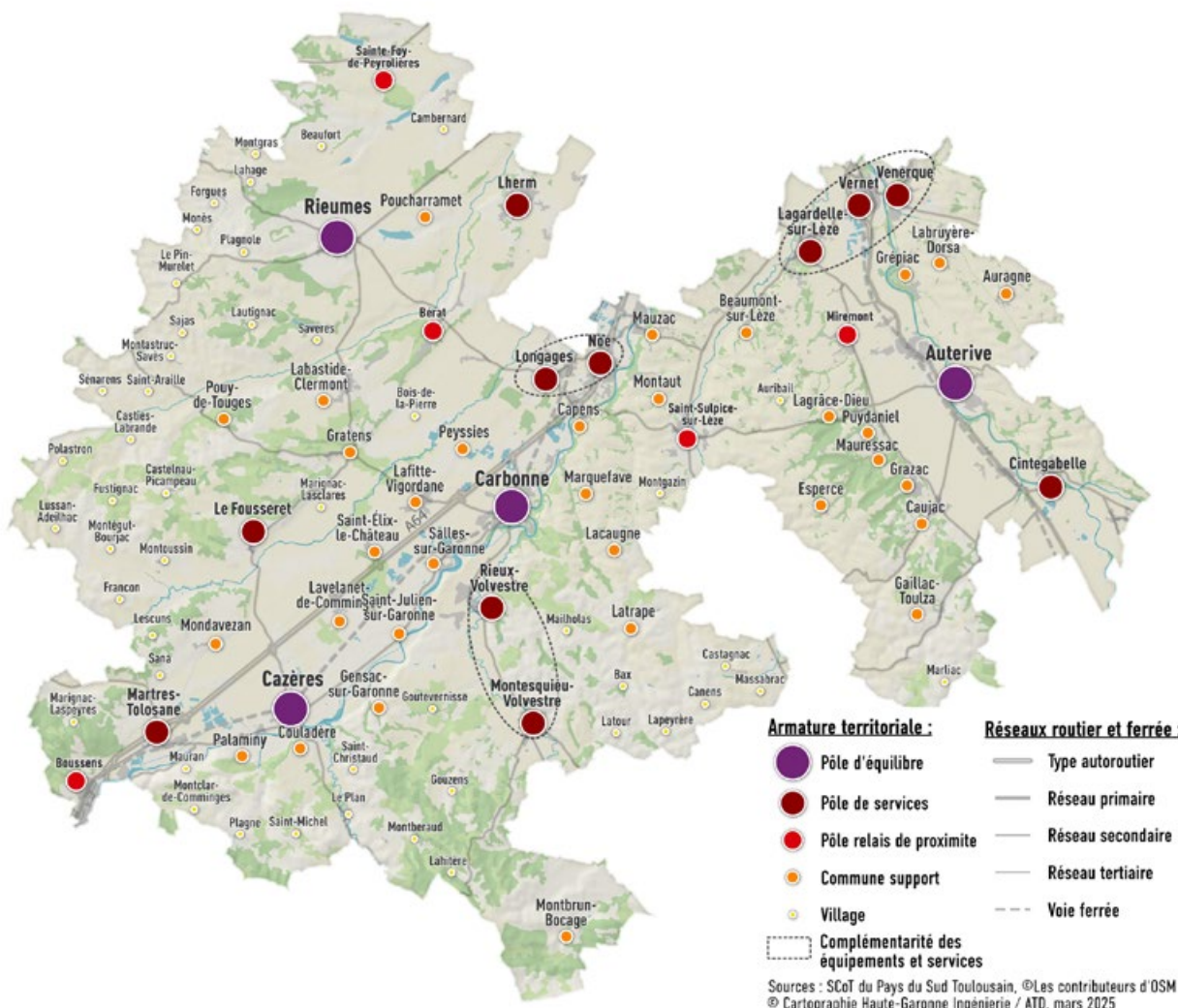
**LES PÔLES DE SERVICES**  
pôles avec un rôle d'appui complémentaire

**LES PÔLES RELAIS DE PROXIMITÉ**  
relais locaux de l'armature territoriale pour diffuser une offre de proximité

**LES COMMUNES SUPPORT**  
socle territorial de communes avec un niveau d'équipements justifiant son développement

**LES COMMUNES VILLAGES**  
maillage villageois du territoire

### Organisation territoriale du SCoT du Pays Sud Toulousain



# Comment concilier développement du territoire et préservation des ressources naturelles et patrimoniales ?

21% DU TERRITOIRE SOUS PROTECTION REGLEMENTAIRE  
FLORE

237 ESPÈCES PROTÉGÉES FAUNE

65 ha D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS CONSOMMÉS CHAQUE ANNÉE EN MOYENNE

ARTIFICIALISATION DES TERRES 3 à 4 FOIS PLUS RAPIDE QUE LA CROISSANCE DE POPULATION

PROJECTIONS CLIMAT 2050 -50% DÉBITS D'ÉTIAGE GARONNE

+14 JOURS SECS SUR L'ANNÉE

83% DES MASSES D'EAU AVEC UN RISQUE DE NON ATTEINTE DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE D'ICI 2027

65% DE LA POPULATION CONCERNÉE PAR UN PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

## OBJECTIF

### Préserver et sécuriser la ressource en eau

Le SCoT du Pays Sud Toulousain intègre désormais la gestion durable de l'eau comme un enjeu majeur face au dérèglement climatique. Il entend prendre en compte et **respecter le cycle de l'eau dans l'aménagement du territoire.**

#### Les orientations majeures du SCoT

**Préserver** la Trame Bleue : les cours d'eau et les plans d'eau ainsi que leurs berges et les zones humides

- » par une bande tampon inconstructible dans les PLU
- » par l'identification et la protection des éléments naturels dans les PLU

**Anticiper** le déficit hydrique dû au dérèglement climatique

- » par la prise en compte du niveau de la ressource en eau dans les choix d'urbanisation
- » par les économies d'eau et la réutilisation des eaux

**Améliorer** la qualité de l'eau

- » par la protection des zones de captage
- » par la limitation et l'absence des pollutions
- » par la renaturation des cours d'eau pour valoriser la filtration naturelle

**Conditionner** le développement urbain aux capacités des réseaux et des équipements pour l'eau potable, l'assainissement, le pluvial, ...

**Renforcer** la gestion des eaux pluviales et réduire le risque inondation

- » par la réduction de l'imperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration naturelle et limiter les rejets dans le pluvial  
Outil : Coefficient de pleine terre
- » par l'interdiction de l'urbanisation dans les zones de ruissellement dans la mesure du possible
- » par le respect des espaces de mobilité des cours d'eau

## ZOOM sur les zones humides

Longtemps peu considérées dans l'aménagement du territoire, la moitié des zones humides a disparu en France alors même que leur rôle est essentiel :

- absorption de l'eau ce qui réduit les inondations et renforce la recharge des nappes
- filtration et donc amélioration de la qualité de l'eau et des sols
- stockage de carbone car ce sont des milieux très organiques
- refuges de biodiversité tout particulièrement pour certaines espèces qui ne vivent que là (30% de la faune des zones humides est menacée)

Les identifier grâce aux inventaires notamment celui du Département et les préserver de toute urbanisation.

26 PRESCRIPTIONS : P1 à 22, P64, P65, P129, P139

10 RECOMMANDATIONS : R1 à 7, R56 à 58

2 leviers d'actions : 1.1 Valoriser les projets sur ce thème,  
1.2 suivre les documents cadre

## OBJECTIF

### Favoriser la biodiversité

Le SCoT du Pays Sud Toulousain **renforce sa Trame Verte et Bleue /TVB** en intégrant les prairies, en renforçant la création de corridors et prenant en compte la pollution lumineuse. La TVB identifie les zones à protéger pour l'habitat et les déplacements des espèces dans le territoire.

#### Les orientations majeures du SCoT

**Augmenter** les surfaces des espaces protégés

**Protéger** les forêts et les boisements et permettre leur extension tout en veillant à limiter le risque incendie

**Préserver** les prairies en évitant leur boisement et en protégeant les infrastructures agro-écologiques /IAE

**Protéger et favoriser** les espaces de nature ordinaire

**Développer** la nature en ville

**Réduire** la pollution lumineuse

Objectif

**30%**  
du territoire en  
aires protégées

## ZOOM sur la TVB du SCoT

>> les **réservoirs de biodiversité**

- de milieux fermés c'est-à-dire les boisements, qui font l'objet d'une protection stricte (pas de construction)
- de milieux ouverts c'est-à-dire les prairies (où les constructions sont limitées et les haies, noues, murets, etc sont protégés)

>> les zones dans lesquelles les PLU devront définir des **corridors écologiques** pour permettre les déplacements des espèces entre les réservoirs.

Les PLU définissent et localisent précisément leur Trame Verte et Bleue, compatible aux éléments du SCoT et adaptée à leur territoire et à leurs enjeux locaux.

**23 PRESCRIPTIONS** : P23 à 38, P52, P53, P55 à 57, P64 à 66

**15 RECOMMANDATIONS** : R1, R8 à 15, R19, R29 à 31, R35, R56, R58

*3 leviers d'actions : 1.3 à 1.5 Améliorer les connaissances sur la biodiversité et sur les sols en partenariat avec les scientifiques et autres acteurs*

## ZOOM sur les IAE et le maillage bocager

Les Infrastructures Agro-écologiques /IAE sont des habitats semi-naturels localisés dans les interstices de l'espace agricole : haies, arbres isolés, bosquets, bandes enherbées, mares, noues, murets, etc. Le réseau de haies constitue un maillage bocager, élément constituant du paysage agricole du territoire.

Ce maillage offre de nombreux co-bénéfices :

- accueil de biodiversité
- réduction de l'érosion des sols et des ruissellements
- rôle de filtre et donc de réduction des transferts de polluants
- valeurs paysagères fortes
- développement d'écosystèmes positifs pour la productivité et la résistance de systèmes agricoles extensifs
- supports de cheminements doux pour valoriser la mobilité et la découverte du territoire

## OBJECTIF

### Protéger les sols et les paysages

#### Les orientations majeures du SCoT

**Réduire** la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- » par le respect du plafond de consommation d'ENAF entre 2025 et 2045 : 351 ha
- » par la mise en place d'une trajectoire pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050

**Protéger** le foncier agricole

- » par l'élaboration d'un diagnostic agricole complet pour éviter l'urbanisation des terres valorisables

**Préserver** les paysages ruraux du territoire

**Prendre en compte** les sols comme une ressource à protéger et renaturer

Le SCoT du Pays Sud Toulousain **fixe des plafonds de consommation d'ENAF** par communauté de commune et par commune ainsi qu'**une enveloppe spécifique pour les projets d'envergure intercommunale** (équipements, activités économiques, ...).

Plafond 2025-2045	total communes	enveloppe EPCI
CC VOLVESTRE	88 ha	27 ha
CC BASSIN AUTERIVAIN	95 ha	27 ha
CC COEUR GARONNE	87 ha	27 ha

### Objectif

Urbaniser moins et mieux : là où les impacts sont les plus faibles

## ZOOM sur la sobriété foncière

### >> Investir le tissu urbanisé en priorité

Des orientations pour des PLU qui incitent et encadrent la densification des zones déjà construites :

- 30% puis 40% minimum des nouveaux logements dans le tissu urbain existant
- identification du potentiel de densification dans l'enveloppe urbaine
- urbanisation des espaces non bâtis dans le tissu urbain (dents creuses)
- permettre les divisions parcellaires
- mobilisation des friches urbaines et du logement vacant
- des règlements qui permettent la densification des constructions existantes (surélévation, agrandissement, division en plusieurs logements, changement de destination, ...)
- inciter la réhabilitation et la rénovation
- préserver et maintenir des espaces de respiration (parcs et squares, places, etc.)

### >> Organiser des extensions urbaines pertinentes et cohérentes

- en continuité immédiate des noyaux villageois
- en limitant les extensions de hameaux et de STECAL
- en respectant un minimum de densité

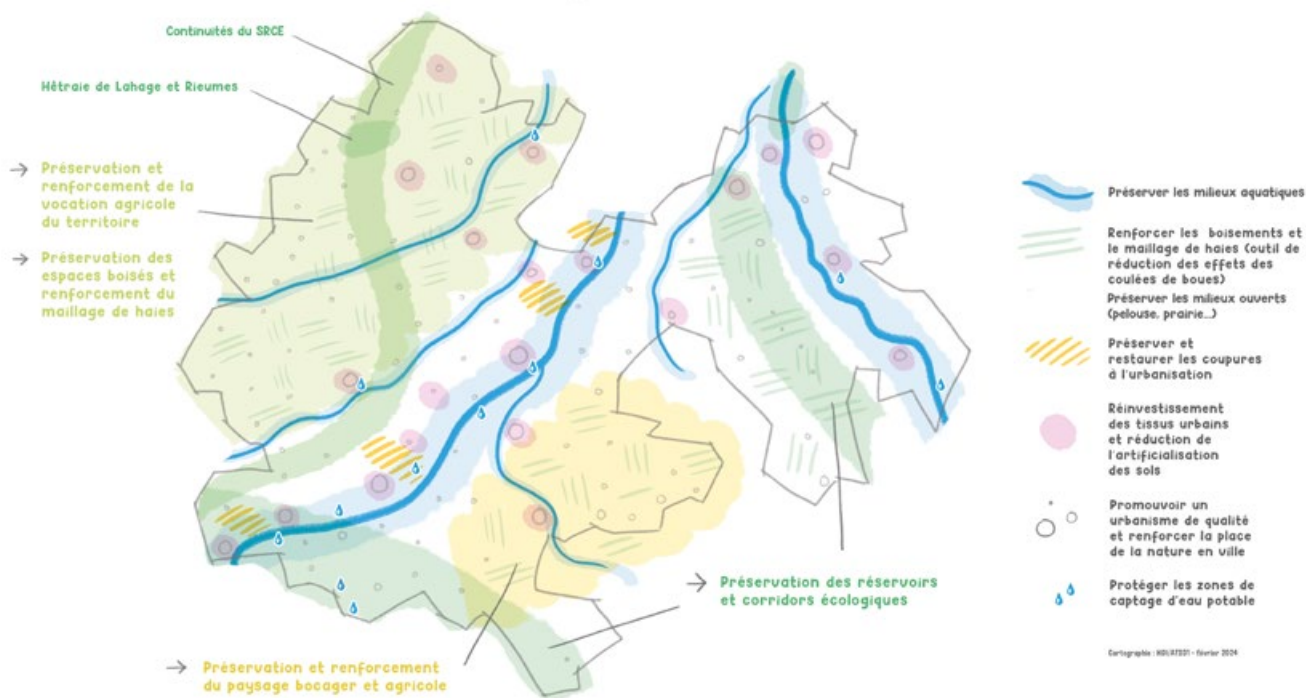
Le SCoT du Pays Sud Toulousain a pour objectif de porter **une attention particulière à l'extraction de granulats pour en limiter les impacts environnementaux**, notamment cumulés, et améliorer la qualité des sites après exploitation.

## ZAN ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

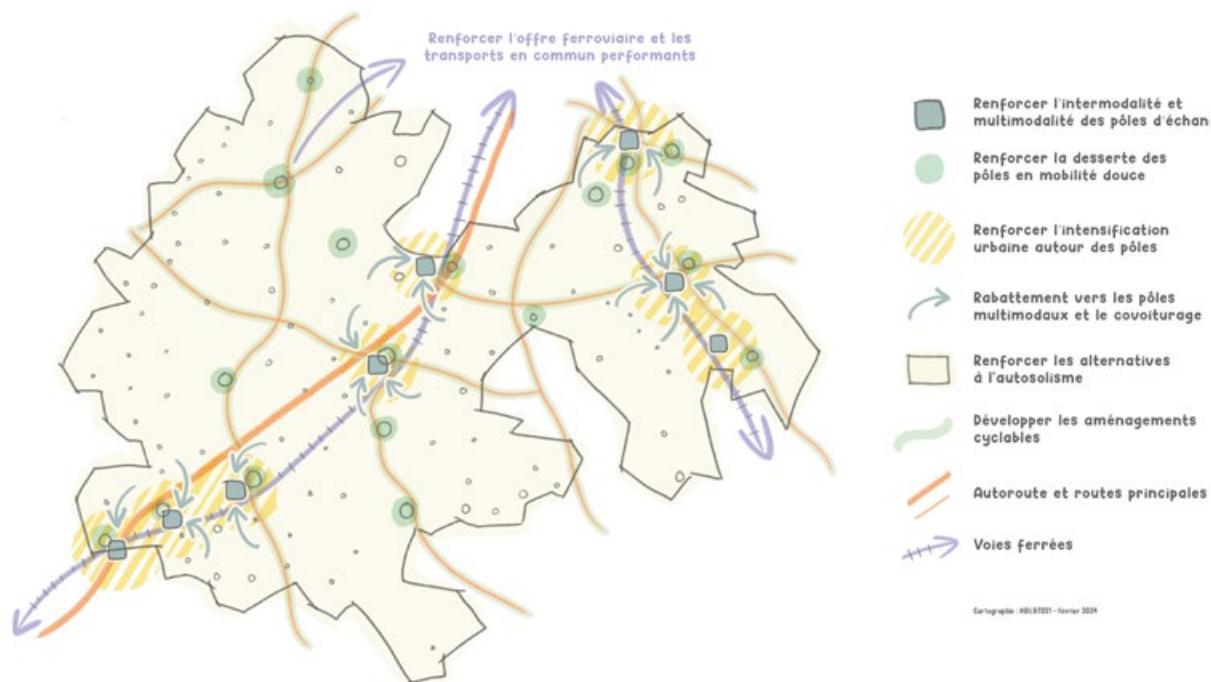
La loi Climat et Résilience, d'août 2021, conduit tous les territoires à changer de modèle d'urbanisation afin de réduire l'artificialisation des sols. L'objectif est de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Un premier jalon est fixé par la loi à 2031, la finalité étant d'atteindre une artificialisation nette des sols nulle en 2050 : toute artificialisation des sols devra alors être compensée en rendant à la nature une surface équivalente.

24 PRESCRIPTIONS : P39 à 61, P134, P140  
7 RECOMMANDATIONS : R16 à 23  
3 leviers d'actions : 1.6 à 1.8 Suivi de la consommation foncière et de l'artificialisation

## SYNTHÈSE des enjeux de la TRAME VERTE et BLEUE



## SYNTHÈSE des OBJECTIFS liés à la MOBILITÉ



# Comment maintenir et améliorer la santé et la qualité de vie des habitants dans un contexte de dérèglement climatique ?

100 104 HABITANTS EN 2022  
 7,7% DE LOGEMENTS VACANTS  
 +2,2°C HIVER | +2,7°C ÉTÉ  
 24% DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DÛ AU TRANSPORT ROUTIER

549 NOUVEAUX LOGEMENTS / AN  
 PROJECTIONS CLIMAT 2050 x6 CANICULES  
 87% DES DÉPLACEMENTS EN VOITURE EN 2021  
 63 474 KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Objectif

Intégrer les vulnérabilités du territoire par rapport aux évolutions du climat

## OBJECTIF

### Faire de la santé une clé d'entrée de l'aménagement du territoire

Le SCoT du Pays Sud Toulousain met au coeur **la santé des habitants car les choix d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur la santé et le bien-être** des personnes qui vivent, travaillent et fréquentent le territoire. Son objectif est de **promouvoir un territoire solidaire et inclusif**.

#### Les orientations majeures du SCoT

**Maintenir et développer** la nature et la végétalisation pour atténuer les effets des hausses de température, particulièrement dans les espaces minéralisés

**Développer et améliorer** l'accessibilité des espaces permettant les activités sportives : équipements mais également les espaces de nature

**Améliorer** la qualité des constructions pour le confort et l'impact environnemental

- » par des exigences de performance énergétique et climatique
- » par un aménagement urbain vecteur d'un cadre de vie agréable

25 PRESCRIPTIONS : P15, P16, P17, P36, P62 à 77, P119, P120, P121, P138, P139  
 12 RECOMMANDATIONS : R24 à 35, R50  
 1 levier d'actions : 2.2 Diffuser un Urbanisme Favorable à la Santé

Objectif

Des territoires plus denses, plus durables, plus désirables

15 PRESCRIPTIONS : P78 à 90, P1340 à 143  
 7 RECOMMANDATIONS : R36 à 41, R62  
 1 levier d'actions : 2.1 Accompagner et sensibiliser sur les formes urbaines plus denses

## OBJECTIF

### Adapter les formes urbaines aux défis de demain

#### Les orientations majeures du SCoT

**Imposer** des extensions plus denses avec un minimum de logements/ha fixé par le SCoT

**Améliorer** la qualité du bâti

**Accompagner et encadrer** la densification des tissus urbains

**Proposer** des espaces publics de qualité : nature, calme, convivialité, accessibilité, ...

**Accompagner** l'évolution des villes et villages en préservant le patrimoine et les paysages

## OBJECTIF

### Répondre aux besoins de tous

Le SCoT du Pays Sud Toulousain a pour objectif **de renforcer un maillage équilibré en s'appuyant sur la structuration des polarités** du territoire.

#### Les orientations majeures du SCoT

**Répartir** territorialement la construction de logements et des services

» par le renforcement des bourgs ayant un rôle de polarité

**Développer** le logement abordable c'est-à-dire accessible à ceux qui ont le moins de moyens

**Prendre en compte** les publics spécifiques et notamment s'adapter au vieillissement de la population avec une offre de logements et de services adaptée et accessible

Objectif

Dynamiser les centres et coeurs de bourgs

12 PRESCRIPTIONS : P91 à 102, P135  
3 RECOMMANDATIONS : R42 à 45  
2 leviers d'actions : 2.3 et 2.4 Mieux connaître les besoins des habitants notamment en logements

## OBJECTIF

### Engager la transition vers une mobilité décarbonnée

Le SCoT du Pays Sud Toulousain a pour objectif **de développer les mobilités durables pour tendre vers le Zéro Émission Nette** du territoire.

#### Les orientations majeures du SCoT

**Travailler** les abords des gares pour renforcer le réseau ferré et son articulation avec le quotidien des habitants

**Soutenir** le développement des transports collectifs et alternatifs

**Développer** le maillage des modes doux, cyclables et piétons, pour les déplacements de proximité des villes et villages et pour les liaisons

28 PRESCRIPTIONS : P96, P97, P102 à 123, P131 à 133, P137, P138  
8 RECOMMANDATIONS : R44, R45 à 52  
2 leviers d'actions : 2.5 Soutien aux mobilités alternatives, 2.6 Accompagnement sur le volet foncier

### ZOOM sur les mobilités douces

S'engager et renforcer l'usage des mobilités

>> développer et renforcer le maillage et les connexions entre les communes et la desserte des pôles majeurs (gares, centres-bourgs, équipements publics, zones d'emplois, ...)

>> valoriser l'usage du vélo : développer des infrastructures sécurisées et efficaces

=> double public : les pratiques utilitaires du quotidien et les pratiques de loisirs (sport, valorisation touristique, ...)

>> proposer des villes et des villages apaisés où les modes doux sont facilités pour le quotidien (marche, vélo, ...)

# Comment renforcer l'autonomie du territoire tout en valorisant des relations interterritoriales vertueuses ?

70% DU TERRITOIRE EN TERRES AGRICOLES  
 100 EXPLOITATIONS AGRICOLES DE MOINS ENTRE 2010 ET 2020  
 23 356 EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE  
 2 565 CRÉATIONS D'EMPLOIS ENTRE 2010 ET 2021  
 11 712 m<sup>2</sup> DE SURFACES COMMERCIALES AUTORISÉES EN CDAC ENTRE 2018 ET 2023  
 1/4 DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE D'ORIGINE RENOUELABLE EN 2021  
 -7% BAISSSE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE EN 8 ANS  
 +26% DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUELABLE EN 8 ANS

## OBJECTIF

### Accompagner les agriculteurs vers l'autonomie alimentaire du territoire

Le SCoT du Pays Sud Toulousain a pour objectif de **favoriser une agriculture vivante, nourricière et diversifiée**.

**Les orientations majeures du SCoT**

**Protéger** les terres agricoles et éviter le morcellement foncier

**Soutenir** le développement d'une filière locale et les circuits-courts de proximité

**Permettre** la multi-activité des agriculteurs pour maintenir et développer l'activité agricole

**Renforcer** les protections environnementales cohérentes avec une agriculture durable

**13 PRESCRIPTIONS** : P48, P49, P50, P51, P52, P53, P124 à 129, P166

**8 RECOMMANDATIONS** : R18, R19, R53 à 58

**4 leviers d'actions** : 3.1 Améliorer les connaissances, 3.2 à 3.4 Diffuser et favoriser les alternatives en termes de foncier agricole et les PAT

#### Objectif

1 emploi pour  
1,5 actifs  
résidant dans le  
territoire

**23 PRESCRIPTIONS** : P125, P126, P127, P128, P130 à 147, P171

**9 RECOMMANDATIONS** : R59 à 65, R69, R70

**2 leviers d'actions** : 3.5 Accompagner la densification des ZAE, 3.6 Améliorer les connaissances dans le domaine économique

## OBJECTIF

### Soutenir l'attractivité économique du territoire

Le SCoT du Pays Sud Toulousain a pour objectif de **renforcer le tissu économique existant** pour tendre vers une meilleure autonomie du territoire et réduire les transports quotidiens.

**Les orientations majeures du SCoT**

**Organiser** l'accueil des activités économiques pour plus de cohérence et pour réduire la consommation foncière

**Favoriser** le développement des filières d'emplois dans les coeurs de ville et de villages au plus proche des habitants (notamment les services à la personne et le commerce)

**Accompagner** la densification et la qualification des espaces économiques

**Favoriser** l'économie circulaire et le réemploi

## ZOOM sur le tourisme

Soutenir les activités touristiques en tant que pilier économique majeur du territoire, mais aussi vecteur d'attractivité et d'attachement

- >> préserver les paysages ruraux et naturels
- >> préserver et valoriser le patrimoine
- >> préserver et valorisation le fleuve Garonne
- >> permettre l'accueil d'activités et d'hébergements touristiques respectant les potentialités du territoire
- >> développer l'accessibilité et la découverte du territoire (notamment via les mobilités douces) ainsi que la visibilité des sites touristiques majeurs
- >> mettre en valeur les productions locales (agricoles et artisanales) et les initiatives culturelles
- >> prévoir des équipements et des espaces supports de vie et d'animations des territoires tant à destination des habitants que des visiteurs

## OBJECTIF

### Organiser les implantations commerciales

#### Les orientations majeures du SCoT

**Respecter** la hiérarchie définie dans le SCoT

**Favoriser** les commerces de proximité dans les centres et les contraindre en dehors

**Permettre** le commerce d'importance dans les centres bourgs des pôles principaux

**Accueillir** seulement les commerces pour des achats occasionnels et exceptionnels dans les secteurs commerciaux périphériques

**Encadrer** les extensions commerciales

Le SCoT du Pays Sud Toulousain définit et cartographie **les localisations précises des centralités des polarités et les secteurs d'implantation périphérique.**

8 PRESCRIPTIONS : P148 à 155  
3 RECOMMANDATIONS : R66 à 68

## OBJECTIF

### Tendre vers un territoire à énergie positive

Le SCoT du Pays Sud Toulousain s'inscrit dans une volonté **de devenir un territoire à énergie positive**, déjà portée via le PCAET.

#### Les orientations majeures du SCoT

**Réduire** les besoins énergétiques : rénovation et efficacité énergétique des bâtiments

**Encadrer** le développement des énergies renouvelables pour veiller à leur intégration paysagère

**Structurer** les réseaux de distribution

**Prévoir et favoriser** l'information aux riverains et la concertation

27 PRESCRIPTIONS : P70, P71, P75, P76, P77, P158 à 179

12 RECOMMANDATIONS : R34, R71 à 82  
2 leviers d'actions : 3.7 Suivi des projets d'ENR, 3.8 Sensibiliser à la rénovation énergétique

## ZOOM sur le photovoltaïque

Le SCoT définit des zones où le photovoltaïque est interdit (sites classés, réservoirs de biodiversité, espaces boisés, anciennes carrières à enjeu écologique (sauf si l'absence d'impact est justifiée) et les sites prioritaires (espaces artificialisés et friches ne pouvant faire l'objet d'autres projets).

>> encadrer l'agrivoltaïsme en limitant la surface et la puissance des projets, en veillant à l'intégration paysagère et en assurant le maintien de l'activité agricole

>> encadrer le photovoltaïque flottant dans les anciennes carrières en eau selon le niveau d'enjeu écologique et en tenant compte des effets cumulés



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Espace Jallier, 34 avenue de Toulouse - 31390 Carbonne  
Tél. : 05 61 97 30 34 - Email : [contact@paysudtoulousain.fr](mailto:contact@paysudtoulousain.fr)  
site web : [www.revision.scot@paysudtoulousain.fr](http://www.revision.scot@paysudtoulousain.fr)

Document réalisé par le PETR du Pays Sud Toulousain,  
avec l'accompagnement technique et méthodologique de :

